



Carquefou Hockey Club

REGLEMENT INTERIEUR

Tout adhérent prenant une licence dans notre club se doit de respecter les statuts ainsi que son règlement intérieur et ceux de la Fédération dont il dépend.

Chaque adhérent ou son représentant légal est prié de participer à l'assemblée générale du club. L'année sportive allant du 1er septembre au 31 août, l'inscription doit de faire avant le début septembre et comprend la fiche d'inscription, le certificat médical d'aptitude au hockey, la photo et le paiement de la cotisation annuelle. Cette cotisation comprend le montant de la licence (parts nationale et départementale, l'assurance et les frais de fonctionnement du club).

Si un dossier de renouvellement d'inscription n'est pas fourni complet avant le 15 septembre, l'adhérent n'est plus licencié à la Fédération et ne peut donc plus concourir à une compétition en tant que licencié.

L'adhérent recevra sa licence FFH gazon et salle par mail. Celle-ci pourra être réclamée pour toute participation à une compétition officielle par l'organisateur. Elle doit être systématiquement présentée lors des rencontres et des compétitions nationales. *(Les responsables d'équipe ont un exemplaire vers eux).*

Pour toutes compétitions, le port du maillot aux couleurs de club est obligatoire ainsi que les protections (protège dents, protège tibia), règlement de la FFH.

L'entraînement se déroule sous la responsabilité d'un entraîneur ou d'un animateur. Le respect de ses décisions est impératif.

Le club se dégage de toute responsabilité en dehors des horaires d'entraînement spécifiques à chaque catégorie.

Par ailleurs, **il est de la responsabilité des parents** de s'assurer que la séance a bien lieu et que les jeunes rejoignent bien le lieu d'entraînement sur le terrain ou dans la salle.

Le club ne pourra être tenu pour responsable des accidents survenus sur les trajets.

Le club ne pourra être tenu pour responsable des objets perdus ou volés pendant les entraînements.

L'entraîneur devra être prévenu de toute indisponibilité momentanée du licencié.

Une attitude correcte et polie sera exigée en toute circonstance vis-à-vis de tous, membres de l'encadrement ou autres joueurs. Cela vaut également pour le comportement sur les lieux de compétition où le non-respect des Officiels ne saurait être toléré. Les violents mouvements d'humeur ne peuvent être acceptés, ils sont d'ailleurs sanctionnés par la Fédération.

Pour toute dégradation intentionnelle occasionnée dans les locaux ou sur le matériel, il sera réclamé une réparation intégrale soit l'adhérent, soit aux parents s'il s'agit d'un mineur.

Le manager ou coach est adhérent licencié FFH :

- Il partage la responsabilité morale de l'équipe avec l'entraîneur.
- Il est chargé de l'organisation matérielle et administrative lors des rencontres.
- Il se doit de faire respecter le présent règlement.
- Il est l'interlocuteur privilégié entre l'équipe, l'entraîneur et le conseil d'administration.
- Il est le garant du présent règlement et à ce titre, est responsable de l'attitude des joueurs (euses) sur le terrain. Il se doit déraisonner les intéressés si besoin est.

Tout manquement grave se verra sanctionné par des avertissements soit verbaux, soit écrits, et l'exclusion être prononcée après auditions des partis, par le Comité Directeur du Club.

Chaque adhérent est tenu à une fonction au sein de l'association Carquefou Hockey Club :

- Il peut choisir d'arbitrer, d'encadrer, d'assurer le bon déroulement des rencontres à domicile (tenues des plateaux),
- Il se doit d'assumer durant toute la saison le choix fait.

Tout licencié ayant quitté le club en cours de saison, ne pourra pas prétendre au remboursement de sa cotisation.

Le Club fonctionne sur les bases du bénévolat : nous encourageons tous les adhérents à s'investir dans l'une des instances dirigeantes, entraîneur, officiel, dirigeant, ou d'aider lors des manifestations sportives organisées par le club.

Guillaume DEBABECHE - Président.